



Demande d'application de peine

Par **cris**, le **22/02/2011** à **12:18**

Bonjour,

J'ai été condamné en 2010 à 2 mois de prison pour remise irrégulière de correspondance. Je viens de recevoir la signification du jugement d'un tribunal correctionnel. Il me reste 3 jours pour faire appel.

J'attends la convocation du JAP; puis-je prétendre à des TIG ? Ou la surveillance électronique et la semi-liberté sont mes deux seuls recours à la prison ferme?

Je suis actuellement en CDI mais n'ai pas d'enfant et ne suis pas marié
merci de me renseigner avant mon entrevue avec le JAP, que je puisse argumenter avec précision au regard de la jurisprudence récente

Cordialement

Par **chris_ldv**, le **23/02/2011** à **17:21**

Bonjour,

Faire appel n'a pas de sens que si vous disposez d'éléments vous permettant de croire que le jugement en appel vous sera plus favorable que celui vous ayant condamné.

Si le procureur de la république a requis, et obtenu, une peine relativement raisonnable par rapport à la sanction maximum prévue par la loi réfléchissez bien avant de faire appel car vous

courrez le risque que la peine augmente de manière peut être significative.

Cordialement,

Par **mimi493**, le **23/02/2011** à **23:26**

[citation]J'attends la convocation du JAP; puis-je prétendre à des TIG ? Ou la surveillance électronique et la semi-liberté sont mes deux seuls recours à la prison ferme?[/citation]
voyez avec votre avocat